



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction régionale des affaires
culturelles de Provence Alpes
Côte d'azur

Unité Départementale de
l'Architecture et du Patrimoine
des Alpes-Maritimes

Villa Césarie
41 avenue Thiers
06000 Nice
Tel : 04 93 16 59 10
(Uniquement le matin)

Affaire suivie par :
Etienne MARKET

Tel : 04 93 16 59 10
Etienne.market@culture.gouv.fr

Nice, le 11 juin 2021

L'architecte des Bâtiments de France

à

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Maritime
Madame Danielle LAROUDIE
Chef de Pôle Procédures

V-REF. : N° 2021-260 du 19 mai 2021

OBJET : Concession des plages naturelles sur la commune d'Eze au profit de la Métropole Nice Côte d'Azur

J'émet un avis favorable au dossier cité en objet en demandant que la rédaction du lot 2 en page 5 de la notice architecturale et paysagère soit plus explicite sur la nécessité de remplacer la dalle béton amenée à être détruite par MNCA par un platelage démontable.

L'architecte des Bâtiments de France
Etienne MARKET